

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire

Le 16 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Yannick PAQUE – Annie MONNERY – Jérémie VIAL - Emilie RATTON- Kenan SOLMAZ – Patrick BERTHON – Aurélie MARQUET – Patrick RAMON – Maria-Dolorès THUDEROZ – Fabrice LARIEL – Geneviève TABARET – Sébastien MECHAIN – Corinne JOURDAN – Cyril BRUZZESE – Clémentine FIGUET – Michaël DUCHAINE – Mégane JOURDAN – Jean-Pierre PODKOWA – Hélène TALARCZYK – Jean-Michel PEROUZE- Marlène CAPONI - Marie-Christine ROSTAING – Mathias LAUNEY – Lucile CASSASSOLLES – Loutfi BOUAJILA – Laurent BROSELIN –

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 26

PROCURATIONS : 3

VOTANTS : 29

POUR :

ABSTENTION : Avaient donné procuration : Mesdames et Monsieur Fatima BENKHEIRA (pouvoir à Yannick PAQUE) - Philippe MEYNIER (pouvoir à Jérémie VIAL) - Magalie AIDI (pouvoir à Laurent BROSELIN)

CONTRE :

N° 2026-16 Étaient absents excusés sans procuration : aucun

M. Mathias LAUNEY, benjamin de l'assemblée, a été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Election des adjoints

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Il est fait appel à candidatures.

Monsieur le Maire propose une liste paritaire de 8 adjoints issus du groupe « Beaufort 2026, poursuivons la dynamique engagée ».

Aucune autre liste n'est proposée.

La candidature est enregistrée et il est procédé à l'élection au scrutin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- nombre de bulletins nuls : 1
- nombre de bulletins blancs : 3
- suffrages exprimés : 25
- majorité requise : 13

Ont obtenu :

- Liste d'adjoints « Beaufort 2026, poursuivons la dynamique engagée » : 25 voix

La liste d'adjoints « Beaufort 2026, poursuivons la dynamique engagée » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés :

M. VIAL Jérémie, premier adjoint

Mme MONNERY Annie, deuxième adjointe

M. SOLMAZ Kenan, troisième adjoint

Mme THUDEROZ Maria-Dolorès, quatrième adjointe

M. BERTHON Patrick, cinquième adjoint

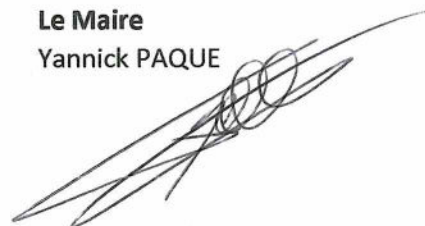
Mme RATTON Emilie, sixième adjointe

M. DUCHAINE Michaël, septième adjoint

Mme BENKHEIRA Fatima, huitième adjointe

Le Maire

Yannick PAQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.